Envoyé en préfecture le 31/08/2022
Reçu en préfecture le 31/08/2022
Affiché le
ID : 064-216402370-20220830-2022_42-DE

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Procès Verbal du conseil municipal du trente août deux mil vingt-deux

Le trente août deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 22
Nombre de conseillers votants : 24
Date de la convocation : 24/08/2022
Date d'affichage : 31/08/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole		X	Mme Serresèque	
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X		
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire				X
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Mme Kéruzoré	

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M. LALUCAA est candidat

M. LALUCAA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 31/08/2022
Reçu en préfecture le 31/08/2022
Affiché le
ID : 064-216402370-20220830-2022_42-DE

--*-*-*-*-*-*

2022-42 : Subvention aux associations – Attribution en seconde tranche

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la nomenclature M 14.
- Considérant la délibération 2022-22, du 12 avril 2022, relative au budget primitif 2022 – budget communal.
- Considérant la disponibilité de crédits à l'article 6574.

Le Maire propose d'accorder en seconde tranche :

- Une subvention de 5 000€ à l'association « comité des fêtes » pour la réalisation des fêtes de Gelos les 1 et2 octobre 2022.

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Le Maire à verser une subvention à l'association « « comité des fêtes » d'un montant de 5 000€.

Délibération votée :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme CASENAVE DIT MILHET, Mme KÉRUZORÉ, M. AUGUSTO)

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, 30/08/2022

Le Maire,

Pascal MORA